



### Membre travailleur

---

- Être membre travailleur à la Coopérative de solidarité des Auteurs de Jeux d'Éditions vous octroie la possibilité de travailler sur les projets de la CAJE ainsi que d'être encadré par le comité de gestion.
- L'implication que vous offrez est sujette à une compensation qui sera évaluée par le comité provisoire et soumise aux votes lors de l'assemblée des membres.
- Vous avez également la possibilité de participer aux assemblées des membres et d'obtenir un droit de vote.
- La souscription d'un membre travailleur inclue les parts de qualifications à vie, équivalent à 20 \$ et les frais taxables de 1,05 \$ (21,05 \$).
- Une cotisation annuelle est également demandée au coût de 25 \$, frais et taxes inclus.

### En résumé

---

- Remise annuelle sur les produits et services de la CAJE.
- D'acquiescer des ristournes lors de profit de la CAJE.
- Acquisition d'un salaire et d'une compensation lors d'implication aux projets de la coopérative.
- Participation aux droits de votes lors des assemblées.
- Possibilité de produire des prototypes ou de participer à des projets de création de jeux produits par les membres de la CAJE.

La totalité des parts d'un membre devra être déboursée, par l'individu en question, en un seul versement au moment de l'admission comme membre de la CAJE par un paiement en ligne (via notre site web) ou en personne (lors d'une rencontre). Détenir des parts de qualifications se résume à un prêt pouvant toutefois être perdu avenant une faillite de la CAJE. De par ce geste, le membre encourage l'organisation et appui concrètement une coopérative de solidarité dont l'objectif est de venir en aide aux auteurs et aux artisans du domaine des jeux de sociétés tout en valorisant le talent québécois.